

COMPTE-RENDU

Marine Linglart
Delphine Lemoine

**Concertation n°11
29 Novembre 2016**

Atelier 9

Une vingtaine de personnes sont venues pour participer à ce neuvième atelier, qui s'est déroulé dans la continuité du précédent, avec cette fois-ci pour sujet l'analyse du projet pour le site des Hautes-Vallées. Comme le dernier atelier, la séance a consisté en des échanges directs au cours de la présentation, afin de discuter avec les habitants autour des premiers plans de composition pour le site de travail à l'ordre du jour.

La séance s'est ouverte par une introduction de la part de Marine Linglart. La suite de l'atelier a ensuite consisté en une présentation par Karine Gilles des premiers plans de composition des Hautes-Vallées, définissant des éléments de programme (densité de logements, pourcentage d'espaces publics, ...), avec dans l'ordre : un rappel des précédentes réflexions sur le site, les points d'évolution du programme, le maillage viaire et coupes de voiries, les autres espaces publics, les modes doux et cheminements, les parcelles et enfin le bâti, pour aboutir à une esquisse pour le plan d'ensemble.

Pour le site des Hautes-Vallées, les points de discussion ont été les suivants :

- L'arrivée de 220 nouveaux logements sur le site, et par conséquent l'arrivée de 440 voitures, va engendrer beaucoup de flux de circulation dans des rues (qui environnent le site) qui ne sont aujourd'hui peut être pas adaptées. Pour répondre à cette problématique, et pas uniquement pour le site des Hautes-Vallées, une étude de circulation globale à l'échelle de la commune devra être réalisée, afin d'identifier les impacts créés par l'aménagement de l'ensemble des sites et de proposer des solutions adéquates. Une des difficultés soulignée pour ce site est son insertion dans les quartiers environnants, avec le besoin de trouver assez de débouchés dans le maillage viaire existant. Cela nécessite d'élargir le travail autour du site, ne restant pas uniquement centré sur celui-ci, afin de porter un projet en cohérence avec l'existant.
- Il est important de prendre en compte la présence dans la zone d'activités, d'une entreprise de fabrication d'appareils à incendie, dont les activités génèrent un bruit non négligeable qui pourrait nuire aux futures habitations.
- Quel impact du projet sur les eaux pluviales ? Les eaux de ruissellement suivent la topographie et poursuivent leur chemin jusqu'à la commune de Fontaine-la-Mallet

située au Sud/Est d'Octeville-sur-mer. L'aménagement des Hautes-Vallées ne va-t-il pas accentuer le phénomène par l'imperméabilisation des sols ? Le projet prévoit un ralentissement du transfert des eaux pluviales pour limiter le ruissellement, avec une rétention des eaux à la parcelle de 1L/s et un rejet à l'intérieur du système de gestion actuel, qui est en capacité d'accueillir le surplus d'eau produit.

- Toujours dans le thème de la gestion des eaux, un collecteur des eaux usées, situé à proximité des Hautes-Vallées, est bouché, ce qui engendre des inondations. Quel impact avec le projet ? A l'instar de la problématique de la circulation, ce site nécessite des interventions hors périmètre, en raison de sa situation en arrière de la ville.
- D'autres remarques concernant la circulation et le partage des voies ont été émises. Attention à l'insertion avec la rue Malandain aujourd'hui à sens unique, qui est étroite, et présente une voie pour les cyclistes. Un afflux supplémentaire de voitures pourrait être problématique. Plusieurs voies autour du site des Hautes-Vallées sont étroites et non éclairées. Cela pose la question de la sécurité des piétons. Les Hautes-Vallées étant situées sur le chemin de la déchetterie, il y a de nombreuses voitures qui circulent avec des remorques jusqu'à la déchetterie. Il s'agit ici aussi de la question de la sécurité des piétons. Ces problématiques seront traitées lors de l'étude globale de circulation.
- Des citernes de récupération d'eau de pluie seront-elles intégrées dans l'habitat individuel ? La réponse est oui.
- Pourquoi n'urbanise-t-on pas plutôt l'autre versant des Hautes-Vallées ? Pour 3 raisons principales :
 - o celui qui a été choisi est orienté sud, ce qui est meilleur du point de vue énergétique et pour le confort des habitations
 - o il est en plus grande proximité du centre-bourg
 - o l'autre versant est en bout des réseaux existants et ne peut y être raccordé
- Les eaux de pluies réutilisées deviendront des eaux usées et devront par conséquent être rejetées dans le réseau.
- Epannelage. Pourquoi n'y a-t-il pas le même traitement vis-à-vis des maisons entre le site des Hautes-Vallées et celui des prairies ? Les deux sites ne présentent pas les mêmes caractéristiques ni les mêmes enjeux :
 - o les distances sont plus grandes sur le site des prairies ce qui permet d'avoir du recul entre les logements
 - o la présence du merlon anti-bruit imposant implique une certaine disposition des logements collectifs
 - o la proximité des équipements favorise l'implantation d'un plus grand nombre de logements
- D'une façon générale, quelques habitants ne sont pas d'accord avec les hauteurs des petits collectifs qui sont proposées, ainsi que la taille des parcelles qu'ils jugent trop petites. Ils redoutent le vis-à-vis avec les futurs logements et une perte de la valeur de leurs maisons. De plus, des habitants considèrent que des espaces publics trop généreux entraîneront des nuisances sonores (cris, motos, etc.).

